

1er temps d'échanges

Les relations financières interco / communes :

outils et bonnes pratiques pour le développement des territoires

Animatrice : Marion CABELLIC, directrice Accompagnements, Partenariats et Europe, Métropole européenne de Lille



« Bifurcation écologique et projet de territoire : la nécessaire refonte des fonds de concours »

Benoît DERAM, directeur de la transition écologique, Communauté d'agglomération Hénin Carvin (CAHC)



1. Le contexte

- 1. Nouveau mandat 2020-2026, refonte du projet de territoire
- Une mutation du territoire à accompagner
- 3. Un projet de territoire actant la nécessaire bifurcation écologique

2022: adoption du projet de territoire écologique (PTE)





2. Du PTE (projet de territoire écologique) au PFF

5 axes stratégiques, 25 chantiers, 95 actions, incluant ambitions communales et communautaires permettant :

- Axe 1: un territoire de renouveau économique (friches, ESS, commerce proximité, alimentation...)
- Axe 2: un territoire au service de la qualité de vie (gratuité pour l'usager des bus, développement place de la nature, logement, revitaliser les centres villes...)
- Axe 3: un territoire qui s'affirme par le préservation de son patrimoine culturel et naturel (ZAN ambitieux, tourisme, trame verte et bleue, conformité UT...)
- Axe 4: un territoire qui favorise l'épanouissement de chacun (accès aux droits, prévention, santé, pass'sport, pass'culture, éducation médias...)
- Axe 5 : un territoire de partage, de coopération, d'initiatives (participation citoyenne, accompagner les communes et les habitants dans les changements d'usage...)

Mais... ce mur d'investissement nécessite ciblage, efficience et moyens à mobiliser à travers pacte financier et fiscal (PFF)



3. Agir face à l'urgence écologique

- 1. Constat partagé de l'urgence de conduire la bifurcation écologique
- 2. Constat alarmiste de Cour des comptes (sept 2025): « le déclin de la biodiversité se poursuit, l'adaptation au changement climatique prend du retard alors que les effets s'amplifient, le volume des déchets augmente, l'état des ressources hydrique se détériore... »
- 3. Pourtant « Le coût de la transition est bien inférieur à celui de l'inaction » (P Moscovoci)
- 4. Selon I4CE, les collectivités ont besoin de « doubler leurs investissements climatiques d'ici 2030 »
- 5. Dans un contexte de raréfaction des moyens et en l'absence de stratégie nationale pluriannuelle des financements de la transition écologique
- 6. CAHC : Compter essentiellement sur soi même, se donner les moyens et organiser la péréquation dans le cadre du PFF



4. Se donner les moyens

- 1. En conformité avec les principes du PTE, pour provoquer des changements d'usage, mais aussi générer des ressources
- 2. Sur la CAHC en 2022, trajectoire préoccupante de la collecte et traitement des déchets : toujours plus de déchets, pression sur le budget principal, TEOM 10% du besoin de financement
- 3. Ajustement soutenable de la TEOM
- 4. Mutualisation du gain au profit de la transition écologique du territoire (communes et interco)
- 5. 50M€ de soutien aux communes de 2022 à 2026



5. Organiser la péréquation: refonte des fonds de concours

7 novembre 2022 : adoption de deux règlements de fonds de concours, soutenant les projets communaux de transition écologique

1. <u>Fonds de concours spécifiques pour les projets à enjeu</u> communautaires (aménagements d'espaces publics/voirie ERBM, NPNRU, ORT, programme PAS et PEPS).

Enveloppe: 15M€ (5M€ maxi par commune)



2. Fonds de concours fongibles: 5 champs d'intervention

- Bâtiments et équipements à objectifs d'efficacité énergétique et sobriété
- Voirie et espaces publics (sobriété énergétique, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, qualité des paysages ou déconnexion des eaux pluviales)
- Opérations d'aménagement, de revitalisation et de réhabilitation de friches
- Renaturation et qualité paysagère
- Équipements sportifs et de loisirs de plein air

Enveloppe : 35M€ (2,5M€ maxi par commune)



6. Organisation et gouvernance

Organisation:

- Un chef de projet: directeur de la transition écologique
- Fonctionne par appels à projets successifs (3 par an)
- FDC jusqu'à 50% du coût résiduel communal (avec limite des 80%)
- Versements très avantageux: 50% début de chantier, 40% à michantier, 10% en fin de chantier

Gouvernance:

- conférence des maires instruit les demandes
- bureau communautaire attribut les FDC par délibération
- signature de convention de versement



7. Premier bilan

- 14/14 communes ont pu profiter de ces fonds de concours
- CAHC bien souvent ler financeur des projets
- Enveloppes plutôt bien jaugées par rapport aux consommations 32M€/50M€ (octobre 2025)
- Essentiellement sur les équipements, les bâtiments et l'espace public

Perspectives?



Quand l'interco aide ses communes au montage de subventions

Pierre NAGLIK, responsable de la coordination territoriale et la mobilisation des financements, Communauté d'agglomération Béthune Bruay



Une centrale d'achat intercommunale pour mutualiser l'offre et les besoins

Amélie LAMOUR chargée de mission "Centrale d'achat métropolitaine", Métropole européenne de Lille (MEL)



92 Mairies 22 CCAS 32 CCAS 40 MERVICO40 MEDIVILE40 MEDISECQUE 40 MERVICO40 MEDIVILE40 MEDISECQUE 40 MEDIVILE40 MEDIVILE40 MEDISECQUE 40 MEDIVILE40 MEDIVILE40

DISPOSITIF crée en 2019

Centrale d'achats intermédiaire



VALEURS

- Une réponse aux justes besoins des territoires
- Une mutualisation des compétences et des expertises
- Un achat public responsable pour une performance économique renforcée

PRINCIPES

- Une gestion simplifiée et directe de l'achat
- Liberté de recours pour chaque adhérent à chaque marché
- Engagement possible en cours d'exécution



20,9 M €

Facturés par les titulaires en 2024 (+37% par rapport à 2023)



100 lots actifs



80 fournisseurs



10 Thématiques

Les Rencontres de l'AFIGESE | Région Hauts-de-France

